



Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
18/04/2019	18/04/2019	2019-8215

Projet de défrichement pour pouvoir y faire de l'agriculture biologique.

Prénom Gwilherm

RCS / SIRET

[illegible]

Forme juridique

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
51°) Défrichements et premiers boisements soumis à autorisations	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares. Cas présent défrichement d'une parcelle de 22.94 hectares.

Le projet consiste en la mise en culture biologique pour y faire du maraîchage biologique pour circuit court sur une superficie de 24.05ha sur les communes de Salles et Lugos (33)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de mettre en culture biologique des parcelles boisées en circuit court. Il est prévu d'y être cultivé du potimarron, butternut et de la patate douce.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux envisagés pour ce projet sont la mise en place d'un défrichement des parcelles puis une préparation des sols en vue de la mise en culture de ces parcelles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, les parcelles serviront pour y faire de l'agriculture biologique de butternut, potimarron et de patate douce en circuit court

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les parcelles concernées par le projet sont F2012, F2009, F2763, A12, A11, A10, A9, A8, A7, A6	22.94ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

33830 LUGOS
33770 SALLES

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 52' 18" O Lat. 44° 30' 30" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF type 1 et 2 est situé à 600m au sud est du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet n'est pas sur une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le périmètre du projet est localisé dans le Parc Naturel Régional dans Landes de Gascogne (Source DREAL Aquitaine)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé sur territoire couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun monument historique est proche du projet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet n'est pas sur une zone humide (Source Agence de l'Eau Adour Garonne)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Pas de PPRN prescrit, en cours ou approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas sur un sol pollués(Source BASOL)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas sur une zone de répartition des eaux (Source Agence de l'Eau Adour Garonne)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site ne sera pas dans un périmètre rapprochée d'un captage d'eau (Source Agence de l'Eau Adour Garonne)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit à proximité du projet (Source DREAL Aquitaine)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 FR7200721 "Vallées de la grande et de la petite Leyre" se trouve à 650m au sud-est du projet. Aucun lien fonctionnel n'est identifié avec ce site dont les enjeux résident essentiellement dans le complexe d'habitats humides, absents du périmètre de défrichement.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé à proximité du projet (Source DREAL Aquitaine)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le projet implique des drainages.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun terrassement sera prévu : terrain plat
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucun remblaiement n'est prévu
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	En phase de défrichement : arrachage de 24.05 ha de lande à bruyères et ajoncs. Défrichement sur les parcelles où la mise en culture est prévu.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'aura aucun impact sur le site Natura 2000 FR7200721 Vallée de la Grande et de la Petite Leyre.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet est situé à 600m d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique pour la Faune Faune et la Flore (ZNIEFF type1 et 2) et n'aura donc aucune incidence
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendre la consommation d'un espace forestier et la création d'un espace de prairies et de landes pour y faire de la culture biologique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet peut être concerné par le risque de feux de forêt, mais le risque global est identique à la région concernée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet est éloigné de toute zone urbaine. Les premières habitations sont à plus de un kilomètre du projet (Le Lanot).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet peut engendrer du trafic en phase de travaux (arrachage des souches et préparation de parcelles)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet peut être source de bruit en phase de travaux (arrachage des souches et préparation de parcelles).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet ne sera pas source d'odeurs
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'engendre aucune vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet peut engendrer des émissions lumineuses avec les tracteurs pendant la phase de travaux.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun rejets polluants dans l'air générés par le projet, excepté les rejets induits par les engins de chantier (phase de travaux pour la préparation des pâtures)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Aucune surface imperméabilisée n'est créée. En revanche, la partie des eaux d'irrigation non consommée par la culture herbagère ira réalimenter la nappe superficielle par infiltration.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas la production de déchets

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun site recensé à proximité du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet prévoit la création de parcelles en agriculture biologique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

-Projet de création d'une centrale photovoltaïque de 19ha - demande de défrichement- Mios - Centrale photovoltaïque de Caudos (tranche 2) à 4,6km au Nord Ouest du projet.

-Projet de défrichement pour création de lotissement de 4 lots - lieu dit Le Caplanne de 0,84ha - Salles à 1 km du projet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour réduire le plus possible l'impact sur l'environnement et sur la santé humaine, ils y sera réalisé de l'agriculture biologique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de situation du site au 1/16000 Photos du site où aura lieu le défrichement Cartes de la localisation du site par rapport à la ZNIEFF type 1 et 2 et par rapport à Natura2000

9. Engagement et signature

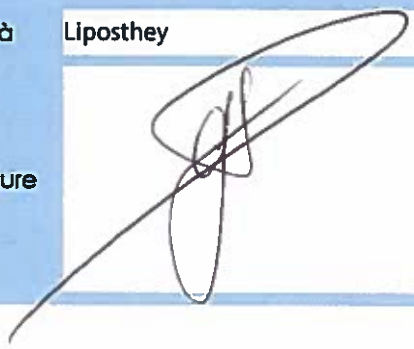
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Liposthey

le, 12/04/2019

Signature





Projet de Développement

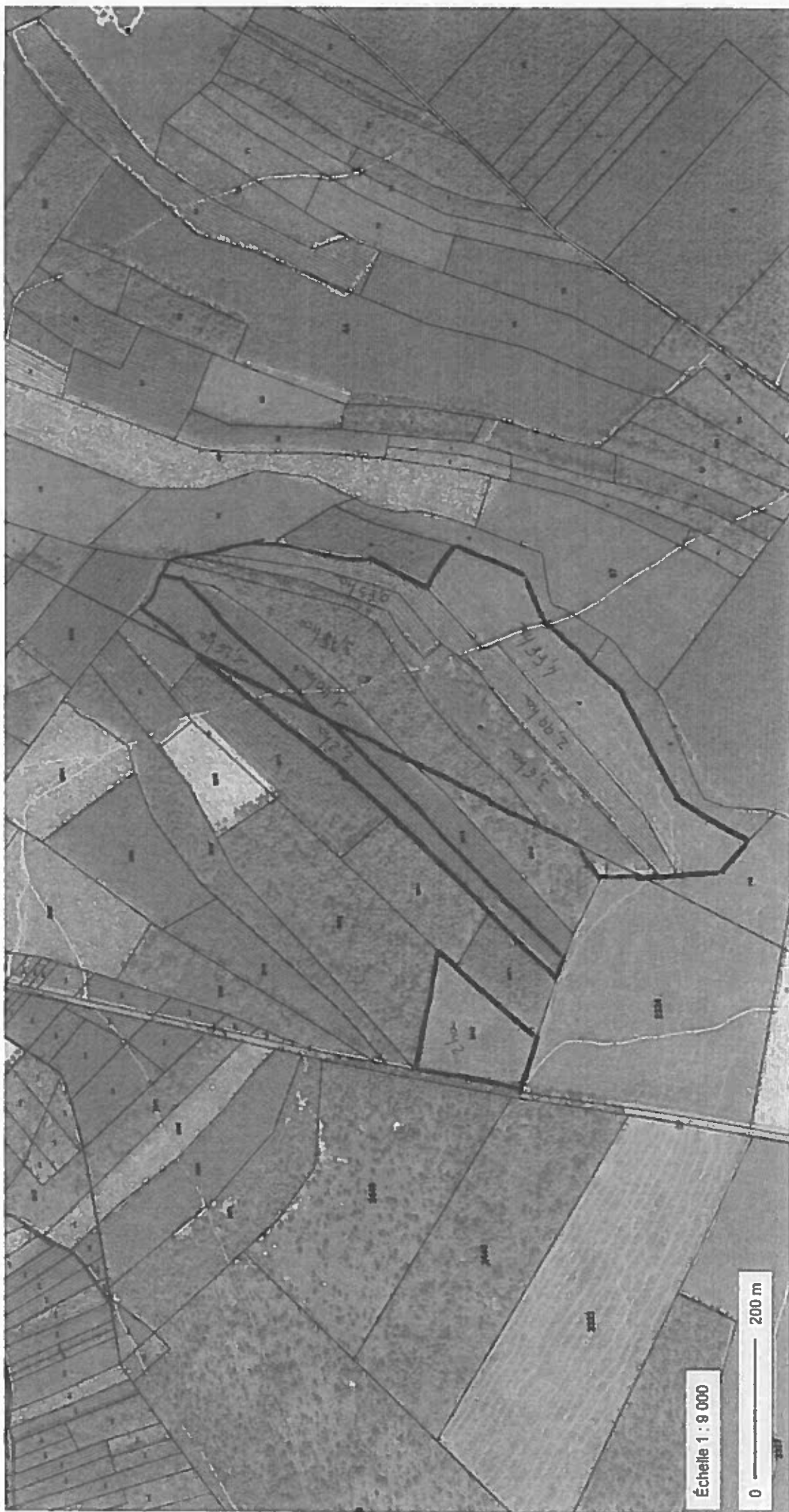
Échelle 1 : 16 000

0 — 500 m



Échelle 1 : 9 000

0 200 m





Projet de
dégrèvement

Échelle 1 : 16 000

0 500 m



Projet de
défrichement

ZNIET type 1

Échelle 1 : 16 000

0 — 500 m



ZNIEFF type 2

Projet de
défrichement

Échelle 1 : 16 000

0 ————— 500 m









